

Les assureurs face à la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique

Depuis les années quatre-vingt, passant de 1,2 milliard d'euros par an à 3,6 milliards, la facture des sinistres liés aux catastrophes climatiques a triplé en France et pourrait être multipliée par cinq d'ici trente ans selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2021 a été une année particulièrement marquée par des catastrophes naturelles partout dans le monde.

Les inondations hors du commun en Allemagne et au Benelux des dernières semaines ont marqué les esprits. En France, le coût des dommages liés aux catastrophes climatiques est élevé : 200 millions d'euros pour la tempête Alex qui a dévasté la vallée de la Roya, 1 milliard d'euros après les épisodes de gel dans les régions viticoles, 550 millions d'euros pour les inondations au mois de juin, etc.. Selon l'ACPR, dans les cas de sinistres liés au climat, les primes d'assurance habitation pourraient passer de 113% à 200% en trente ans en France.

Les assureurs prennent du recul face aux défis des catastrophes naturelles.

En 2015, Henri de Castries, qui était alors président d'Axa, prévenait qu'un "monde à +2°C pourrait encore être assurable mais qu'un monde à +4°C ne le serait plus". Six ans après cette déclaration, aujourd'hui, le monde est à +1,2°C et pourrait passer à 1,5°C d'ici trois ans. Le secteur des assurances allemandes prévient que, si rien n'est entrepris pour maintenir le climat en dessous de la barre des +2°C, ils se verront contraints d'arrêter de proposer une assurance contre les risques de catastrophes naturelles.

Face à la crise climatique, qui accélère la dégradation des infrastructures, les assureurs prennent du recul. En Californie, par exemple, les assureurs refusent de plus en plus de couvrir les zones exposées aux risques d'incendies. En Floride, le niveau de la mer a augmenté de 20 cm en trente ans et expose beaucoup de bâtiments à des risques de dégradation. Les compagnies d'assurance menacent de ne plus couvrir les vieux bâtiments n'ayant pas passé les inspections de sécurité obligatoires.

Face à la multiplication des catastrophe, les assureurs font le pari risqué des "CAT bonds"

Les "CAT Bonds", ou obligations catastrophe, sont un moyen de réduire l'exposition des compagnies d'assurance aux catastrophes naturelles en transférant auprès de tiers une partie des risques liés à ces événements. Une obligation CAT se base sur un risque défini (cyclone, tremblement de terre, raz-de-marée, etc.). Si l'événement se produit, le détenteur de l'obligation peut perdre une partie, voire l'entièreté des intérêts, si l'événement n'a pas lieu il en est récompensé par un intérêt supérieur à celui du marché. Il s'agit donc d'une obligation à haut rendement mais également à haut risque.